



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 4611

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation de l'apprentissage dans notre pays. Alors que cette voie de la formation professionnelle pourrait être un débouché naturel pour l'emploi, on constate une inadéquation entre l'offre et la demande tout à fait manifeste, certaines professions très ouvertes aux jeunes ayant beaucoup de peine à trouver les emplois qu'elles recherchent. Il lui demande quelles dispositions pourraient être prises pour rendre plus attractif ce mode de formation dans la lutte contre le chômage des jeunes, avec une meilleure information en concertation entre le ministère et les acteurs de la formation professionnelle.

Texte de la réponse

La coopération entre l'éducation nationale et le monde économique et les organisations et groupements professionnels attachés à l'apprentissage existe d'ores et déjà et s'effectue tant à l'échelon national, interministériel et interprofessionnel, qu'à l'échelon régional, départemental et local. Cette coopération porte sur l'information et l'orientation des jeunes, la concertation sur l'adaptation de l'offre de formation et les structures de formation, le développement de l'apprentissage. A cet égard, dans tous les documents établis par l'office national d'information sur les enseignements et les professions ou élaborés par ses antennes régionales, l'apprentissage est présenté comme voie de formation et d'accès aux différents métiers au même titre que les autres voies de formation. De plus, les conseillers d'orientation psychologues sont en mesure d'informer les jeunes sur cette voie de formation dans les établissements d'enseignement où ils assurent des permanences ainsi que dans les centres d'information et d'orientation. Cette information est également diffusée dans les missions locales, les permanences d'accueil, d'orientation et d'information des municipalités, les points d'information jeunes etc. Enfin, des journées portes ouvertes sont assurées dans les établissements d'enseignement (collèges, lycées), les centres de formation d'apprentis publics ou privés, au cours desquelles des professionnels viennent parler aux jeunes, aux élèves et à leur famille de leur métier. En outre, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche participe également au développement de l'apprentissage en formant des apprentis dans les établissements d'enseignement relevant de sa tutelle et en conventionnant des centres de formation d'apprentis à recrutement national. Ces différentes actions portent leurs fruits puisque, d'après les études statistiques faites par la direction de la prospective et du développement, la place de l'apprentissage grandit au sein de la formation professionnelle initiale. Fin 1996, dans l'ensemble de la France métropolitaine, les apprentis représentaient 27,3 % des jeunes, toutes voies de formation confondues, suivant une formation de niveau V, ouvrier qualifié. Fin 1999, leur poids atteint 28,3 %. Le développement de l'apprentissage, comme mode de formation professionnelle au niveau V, touche toutes les académies. L'apprentissage progresse encore plus vite au niveau IV de formation, ouvrier hautement qualifié et technicien, son poids passe de 21,9 % des effectifs de jeunes suivant un enseignement professionnel en 1996 à 25,8 % fin 1999. Au 1er janvier 2002, 363 758 apprentis étaient inscrits dans des centres de formation d'apprentis ou dans des sections d'apprentissage sur un effectif total de 14 924 000 jeunes formés dans le cadre de la formation initiale (élèves, apprentis, étudiants confondus). D'après les statistiques sur l'apprentissage, communiquées par

le comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue, entre 1998 et 2002 les effectifs globaux d'apprentis en France ont progressé de 7,7 % même si la progression des effectifs tend à se ralentir. Au 1er janvier 2002, les effectifs globaux d'apprentis ont augmenté de 5,3 %, les effectifs d'apprentis de niveau V restent quasiment stables (+ 0,4 %) et représentent 65,6 % du total des apprentis, ceux du niveau IV augmentent de 12 % et représentent 19,6 % des effectifs, ceux du niveau III, technicien supérieur, progressent de 17 % et représentent 10,1 % des effectifs d'apprentis, les niveaux II et I, (niveau licence, maîtrise, titre diplômant d'ingénieur et au-delà) progressent de 32,8 % et représentent 4,5 % des apprentis. Le développement de l'apprentissage se situe aux niveaux IV et au-delà, confirmant les tendances observées depuis 1996. Enfin, l'image de l'apprentissage s'est beaucoup revalorisée au cours de la dernière décennie. De plus, l'articulation formation-emploi le rend attractif, elle facilite l'insertion des jeunes sur le marché du travail et leur permet d'avoir une relative autonomie grâce à la rémunération perçue.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4611

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3546

Réponse publiée le : 23 décembre 2002, page 5173